

M. MILLS (Bothwell) : La motion telle qu'elle se lit, autoriserait le gouvernement à ne produire que les communications du gouvernement canadien. Il est fort désirable, je crois, que les communications échangées entre les deux gouvernements soient soumises à la chambre.

M. TUPPER : Je puis dire à l'honorable député que cette motion et les désirs de l'honorable député et de la chambre sont en réalité compris, selon ma manière de voir, dans la résolution adoptée à la dernière session, car la correspondance concernant la farine se rattache à celle touchant la question des pêcheries. Ainsi donc, tous les documents seront inclus dans un même rapport.

La motion est adoptée.

RAPPORTS DES VOTES INSCRITS LORS DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE.

M. MILLS (Bothwell) : Je propose—

Qu'une carte de la confédération du Canada soit déposée sur le bureau de la chambre, indiquant les limites des townships, comtés ou divisions électorales dans chaque province, et le nombre de votes inscrits dans chaque township, pour chaque candidat, lors de l'élection générale de mars 1891.

On peut, si cela est préférable, se servir de cartes préparées pour chaque province, ou de toute carte préparée par les ministères du gouvernement. Je désire faire adopter cette motion, afin que, sur l'ordre du gouvernement, cette carte ainsi produite soit distribuée pour l'usage des députés, de manière à ce que lorsque viendra le temps de discuter la proposition du gouvernement relative au remaniement des collèges électoraux, nous ayons sous les yeux une carte du pays et le nombre de votes inscrits, et nous soyons en état d'étudier la question d'une manière plus efficace que nous le serions sans cette carte.

Sir JOHN THOMPSON : Je désire attirer l'attention sur les exigences de la demande, relativement aux townships. Je crois qu'il serait très difficile d'obtenir le nombre de votes des townships, et je ne sais pas, dans le moment, quel mode adopter pour connaître le nombre réel de votes inscrits dans un township en particulier, car les divisions ne sont pas basées sur les délimitations des townships.

M. MILLS (Bothwell) : Il en est ainsi chez-nous. Je crois que les divisions électorales et celles des townships concordent dans tous les cas, pourvu que différents townships ne soient pas réunis dans la même division électorale.

Sir JOHN THOMPSON : En tant que cela peut être évité; mais il peut exister des circonstances où il faille s'écarter de la règle pour faire des subdivisions. Puis, encore, dans quelques-unes des provinces, il n'existe pas de division de townships. Dans Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, les divisions sont faites par paroisses et je crois qu'il serait bon de préparer une carte indiquant les limites des districts électoraux et des comtés et tous autres renseignements nécessaires pourront être fournis dans une annexe.

M. MILLS (Bothwell) : L'honorable ministre pourra voir que l'objet de cette demande d'une carte des townships et des villages, autant que possible, est que si l'on doit soumettre une mesure de remaniement dans laquelle il devra être question des limites des comtés, il est très important que nous sachions quel a été le nombre de votes inscrits.

M. HUGHES.

dans les townships. Si le gouvernement a l'intention de revenir au mode de remaniement soumis en 1871, c'est-à-dire que des sections de divers comtés ne doivent pas être dans la même division électorale, alors, il ne serait pas aussi important de connaître le nombre de votes dans les petites municipalités.

Sir JOHN THOMPSON : Je crois qu'il ne serait pas aussi difficile de se renseigner sur le nombre d'électeurs dans un township, que sur le nombre exact de votes inscrits.

M. MILLS (Bothwell) : C'est le nombre réel de votes inscrits qu'il importe de savoir.

Sir JOHN THOMPSON : Je ne vois aucune objection à l'adoption de la motion telle qu'elle est, nous la suivrons autant que possible.

La motion est adoptée.

ORDRE DE PRODUCTION DE RAPPORTS.

Etat indiquant la quantité totale de farine canadienne exportée à Terre-neuve au cours de chacune des années 1890 et 1891; les lois et règlements du gouvernement de Terre-neuve concernant l'importation des farines en ce pays; et les quantités totales des articles suivants exportés à Terre-neuve dans chacune des dites années: bestiaux, viands de boucherie, lard, porcs et fromage.—M. Hughes.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance est levée à 3.50h. p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

JEUDI, le 10 mars, 1892.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

NOUVEAU DÉPUTÉ.

M. l'ORATEUR informe la chambre que le greffier de la chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie un certificat de l'élection de William Humphrey Bennett, éc., pour le district électoral de Simcoe-est.

INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

M. TUPPER : Je présente le bill (n° 13) modifiant de nouveau l'acte d'inspection des bateaux à vapeur. Ce projet répond à certaines questions soulevées dans l'administration et l'inspection des bateaux à vapeur de temps à autre. Ainsi, par exemple, les améliorations que l'on fait subir aux pouvoirs moteurs, rendent nécessaire une nouvelle disposition relative aux bateaux dont le pouvoir moteur est autre que la vapeur. Dans la définition des bateaux à vapeur, nous nous servons du même langage adopté dans la conférence internationale de Washington.

Puis, on a découvert que d'après la lettre stricte du présent acte de l'inspection des bateaux à vapeur, le bureau était obligé de tenir une assemblée, au moins une fois par année, à certains endroits, qu'il y eût ou non quelque besogne à faire. Vu le désir des propriétaires des bateaux à vapeur de diminuer les dépenses autant que possible, et aussi de réduire le taux de l'inspection des bateaux à vapeur, il est proposé de modifier cette disposition de manière à laisser le bureau libre de se réunir où et quand cela sera nécessaire, afin de lui épargner des frais de voyage dans diverses parties